



## PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY  
TENUE LE 29 MARS 2023 À 17 H 30  
À LA SALLE ERIC-WESSELOW SITUÉE AU  
5, BOULEVARD D'YOUVILLE**

---

### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Éric ALLARD, maire  
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de La Noue  
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel  
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district no 4 - de Bumbray  
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 6 - de Lang  
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 7 - de Le Moyne  
Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Maître Rebecca MONACO, greffière adjointe

### **SONT ABSENTS :**

Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 -  
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 5 -

RÉSOLUTION 2023-03-189      **1.1**      Adoption de l'ordre du jour

---

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Le Borgne

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2023-03-190

**2.1**

Embauche de madame Marie-France Lalonde  
au poste permanent de greffière et cheffe de la  
Division cour municipale

---

ATTENDU QUE le poste de greffier et chef de la Division cour municipal est vacant.

ATTENDU QUE madame Marie-France Lalonde répond aux exigences de la fonction;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Le Borgne

APPUYÉ par monsieur Luc Daoust

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve l'embauche de madame Marie-France Lalonde au poste permanent de greffière et cheffe de la Division cour municipale, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail.

QUE les dépenses soient imputées à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02-120-00-141.

ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION 2023-03-191

**2.2**

Règlement général autorisant la conclusion  
d'une entente modifiant l'entente relative à la  
cour municipale commune de la Ville de  
Châteauguay et abrogeant le règlement  
G-028-18, avis de motion

---

Monsieur le conseiller François Le Borgne donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement général autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Châteauguay et abrogeant le règlement G-028-18.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le maire Éric Allard.

RÉSOLUTION 2023-03-192

**2.3**

Ajustement de la grille salariale de l'année  
2023 des employés non-syndiqués à la  
Direction de la vie citoyenne

---

ATTENDU QUE l'augmentation du salaire minimum effectif le 1<sup>er</sup> mai 2023 oblige la mise à jour de la grille salariale de l'année 2023 des employés non-syndiqués.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve la mise à jour de la grille salariale des employés non-syndiqués à la Direction de la vie citoyenne pour l'année 2023.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2023-03-193

## 2.4

Autorisation d'un montant supplémentaire de 80 000 \$ par le fonds des parcs et terrains de jeux pour l'ajout d'un toit permanent sur l'espace scénique du Parc du 350<sup>e</sup> CMP

---

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* encadre, aux articles 117.1 à 117.16, les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

ATTENDU la résolution 2023-02-76 concernant l'autorisation de financer un montant de 150 000 \$ par le fonds des parcs et terrains de jeux pour une partie du projet d'aménagement du parc Mercier dans le cadre du 350<sup>e</sup>;

ATTENDU la proposition d'ajouter un toit permanent sur l'espace scénique du Parc du 350<sup>e</sup> CMP;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par monsieur Michel Gendron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la Direction de la vie citoyenne à procéder à l'acquisition d'un toit permanent pour l'espace scénique du Parc du 350<sup>e</sup> CMP pour un montant maximal de 80 000 \$, taxes incluses, et ce, en conformité avec la politique d'approvisionnement.

QUE le conseil autorise que le tout soit financé par le fonds des parcs et terrains de jeux du poste budgétaire 23-080-00-721, projet VC23-001.

ADOPTÉE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Corbeil

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.  
Il est 17 h 37.

ADOPTÉE.

**Le maire,**

**La greffière adjointe,**

**ÉRIC ALLARD**

**REBECCA MONACO**